

ARRETE DAJI/2022/SIGNATURE/N°014
Portant délégation de signature

à

Monsieur Thierry CONSTANTIEUX
Directrice de l'École Doctorale 250
« Sciences chimiques »

Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur

- Vu le Code de l'Éducation,
- Vu le Code de la Commande publique,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat (NOR : MENS1611139A),
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu le règlement intérieur du Collège Doctoral d'Aix-Marseille Université,
- Vu la charte du doctorat d'Aix-Marseille Université,
- Vu le règlement intérieur de l'École Doctorale 250 « Sciences chimiques »,
- Vu la délibération n°2017/11/24-147 de la Commission de la Recherche d'Aix-Marseille Université en date du 24 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Thierry CONSTANTIEUX, Directeur de l'École Doctorale 250 « Sciences chimiques »,

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Thierry CONSTANTIEUX, Directeur de l'École Doctorale 250 « Sciences chimiques »**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour l'École Doctorale « Sciences chimiques » (ED250), les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires Financières

Article 2

Monsieur Thierry CONSTANTIEUX, Directeur de l'École Doctorale 250 « Sciences chimiques » reçoit délégation à effet d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses (incluant les ordres de mission), lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur le budget de l'ED250 :

- CF 9800D250.

Chapitre II Etudes et Vie Universitaire

Article 3

Monsieur Thierry CONSTANTIEUX, Directeur de l'Ecole Doctorale 250 « Sciences chimiques » reçoit délégation en matière d'études et de vie universitaire pour signer les actes qui suivent :

- Autorisation d'inscription en doctorat avec dispense de 2^{ème} année de Master.

Chapitre III Dispositions Générales

Article 4

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'Ecole Doctorale 250 « Sciences chimiques », en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 6

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Thierry CONSTANTIEUX

Vu et pris connaissance,

Le délégataire

Monsieur Thierry CONSTANTIEUX
Directeur de l'Ecole Doctorale 250
« Sciences chimiques »

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2022



Le délégant

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

